

Nouveau rendez-vous perso new's !

L'interview du binôme : Diplômé du Master GRH/ apprenti

Pour ce numéro: Anaïs Protin (la RH) / Avril Euvrard (l'apprentie)



Anaïs PROTIN

« J'évolue sur un poste depuis mai 2023 de Responsable Formation et Développement chez Adhex. Avant ça : j'ai une expérience en tant que Responsable RH à l'Hôpital Privé Dijon Bourgogne de Valmy. Lorsque j'étais étudiante en M2 GRH j'ai réalisé mon alternance chez Essilor Luxottica. Aujourd'hui, chez Adhex, mes missions principales sont le pilotage du plan de développement des compétences, la création d'une école de formation interne, le recrutement et gestion des stagiaires et alternants sur le groupe. »

Peux-tu nous parler de ton entreprise ?



Adhex se compose de deux sociétés distinctes, AdhexTechnologies et AdhexPharma. Les fonctions supports, dont les RH, sont pour la plupart communes aux deux sociétés. Au niveau des effectifs, on retrouve 170 personnes chez AdhexPharma et 420 côté AdhexTechnologies. AdhexTechnologies est une entreprise industrielle dans le domaine des adhésifs dans les trois secteurs suivants : automobile, santé et industrie. D'autre part, AdhexPharma est une entreprise spécialisée dans la conception et la production de patchs dermiques et transdermiques et de films orodispersibles pour l'Industrie pharmaceutique.

Qu'est-ce qui t'as le plus marqué durant tes années master ?

Issue du cru 2017, je me souviens encore des interventions notamment de S. MARMORAT en recrutement & du théâtre de rentrée organisée par P. PONSE. Interventions d'ailleurs toujours présentes pour la promo de cette année. Mon plus beau souvenir : L'exercice du grand oral & le séminaire à New York.

## Pourquoi avoir choisi un alternant du Master GRH cette année ?

Nous recrutons au sein du master pour la qualité des recrues & la volonté d'entretenir le réseau pour l'entreprise. Ayant suivi ce même cursus, je connais les exigences et les enseignements, ce qui permet d'identifier facilement les compétences normalement acquises par l'alternant(e) qui m'accompagne. Et enfin, j'apprécie le fait de rendre à Personnance ce qui m'a été apporté en tant que jeune diplômée.



Je suis étudiante en M2 GRH et RSE avec un parcours à l'IAE de Dijon (licence de gestion puis M1 GRH). Je travaille aux côtés d'Anaïs sur sensiblement les mêmes missions qu'elle : le recrutement et la gestion des stagiaires et alternants ainsi que le déploiement des plans de développement des compétences des deux sociétés. Je travaille majoritairement avec Anaïs mais aussi avec d'autres personnes du service RH qui sont pour certaines elles-mêmes issues du master GRH. En effet, six membres de l'équipe sur dix sont diplômés du master 2 dont notre Directrice des Ressources Humaines. Adhex entretient un partenariat très fort avec le master et ce depuis longue date. ”



Avril Euvrard

## Comment se passe votre binôme RH/ apprenti ?

Avril : La particularité de notre collaboration est que j'ai été recrutée par Anaïs avant son départ en congé de maternité, mon intégration a donc été réalisée par les autres membres du service RH. Nous avons réellement commencé à travailler ensemble à son retour chez Adhex en décembre 2024. Nous travaillons dans le même bureau et échangeons régulièrement de façon spontanée sur l'avancée de nos sujets respectifs. Anaïs se montre toujours très disponible pour répondre à mes interrogations. C'est très agréable de travailler et apprendre à ses côtés.

Anaïs : Nos premiers jours passés ensemble se sont très bien passés, étant toutes les deux très sociables il nous a fallu peu de temps pour apprendre à nous connaître et à fonctionner en binôme. J'apprécie mon rôle de tutrice. J'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de tutorer des alternants RH. J'aime la possibilité de transmettre mon savoir et chaque alternant a pu m'apporter à sa manière, de nouvelles façons de travailler par exemple.

## As-tu des conseils à donner aux futurs diplômés ?

Pour nos futurs professionnels RH, certaines bonnes pratiques peuvent faire la différence dans votre réussite !

La cohésion d'équipe, les travaux de groupe ne sont pas à prendre à la légère : ils développent des compétences précieuses qui seront directement réutilisables dans le monde du travail.

Ensuite, votre posture et attitude adoptés durant les cours, les café RH, ou bien les visites extérieures renvoient un signal fort sur votre professionnalisme en tant que futur candidat.

Et enfin, je dirai qu'il est crucial de ne pas sous-estimer l'importance du réseau Personnance pour faciliter votre insertion dans le monde du travail ! J'ai moi-même eu la chance de trouver mon premier poste grâce à Personnance !

Merci à Avril et Anaïs pour leur partage !



## Conditions de travail

**Contrats de missions successifs : le non-respect du délai de carence justifie la requalification en CDI** *Cass. Soc, 15 janv 2025, n°23-20.168 FS-B*

Comme le confirme la Cour de cassation dans un arrêt du 15 janvier, le respect du délai de carence entre deux contrats de mission successifs, notamment lorsqu'ils sont conclus avec le même intérimaire sur un même poste au motif d'un accroissement temporaire d'activité, relève bien des obligations de l'entreprise de travail temporaire (ETT). En l'absence d'accord de branche étendu écartant son application, sa méconnaissance expose donc l'ETT à une action en requalification en CDI.

**Les modalités du dispositif de don de jours aux associations sont précisées.**

*D. n° 2025-161 20 févr.2025, JO 21 février*

Le décret précise le cadre de ce nouveau dispositif de don de jours en fixant que le nombre de jours de repos cédés par un salarié ne peut excéder trois jours ouvrables par an. Quant à leur valeur monétaire, elle est égale à la rémunération que le salarié aurait perçue au titre de ces jours de repos, calculée à la date à laquelle l'employeur accède à sa demande d'y renoncer.

**Omettre le logement de fonction sur la fiche de paie peut caractériser un travail dissimulé** *Cass. soc., 4 déc. 2024, no 23-14.259 FS-B*

La Cour de cassation a rendu un arrêt qui appelle les employeurs à la plus grande prudence en matière d'avantage en nature. Elle juge en effet que le défaut d'indication d'un avantage en nature logement sur le bulletin de paie et de paiement des cotisations sociales afférentes caractérise une dissimulation d'emploi salarié. Une décision lourde de conséquence puisque l'employeur a été condamné à verser au salarié l'indemnité forfaitaire pour travail dissimulé, égale à six mois de salaire.

## Formation

**Le décret révisant le niveau des aides à l'embauche d'apprentis est publié**

*D. no 2025-174, 22 févr. 2025, JO 23 févr.*

Le décret actant la diminution des aides à l'embauche d'apprentis en 2025 a été publié au Journal officiel du 23 février. Le montant de l'aide unique est ainsi réduit de 6000 à 5000 €, sauf pour les personnes en situation de handicap. Il en va de même pour l'aide exceptionnelle accordée aux entreprises de moins de 250 salariés, qui est ainsi reconduite. Son montant passe toutefois à 2000 € pour les entreprises dont l'effectif est supérieur.

## Astrid Panosyan-Bouvet fixe un cap aux acteurs de la formation



À l'occasion de l'Université d'hiver de la formation professionnelle le 22 janvier, la ministre du Travail et de l'Emploi a assigné plusieurs objectifs aux acteurs de la formation. Ces derniers sont notamment appelés à renforcer les efforts de développement des compétences en vue d'améliorer la productivité. Ils sont également invités à repenser les dispositifs de transitions professionnelles et à consolider les résultats obtenus en matière d'apprentissage et sur le compte personnel de formation.

## Santé au travail

### Un salarié sur quatre se déclare en mauvaise santé mentale, selon le baromètre Qualisocial Etude Ipsos publiée le 23 janvier

La santé mentale des salariés demeure encore préoccupante cette année, selon. En 2025, 25 % des salariés se sentent en mauvaise santé mentale, soit un chiffre stable par rapport à l'an passé. Dans ce contexte, investir dans la qualité de vie et des conditions de travail (QVTC) s'avère essentiel,.

## La réforme des retraites

### La Cour des comptes expose la situation financière préoccupante du régime de retraites Cour des comptes, « Situation financière et perspectives du système de retraites », 20 févr. 2025

Le déficit du système devrait atteindre 6,6 milliards d'euros en 2025 et se stabiliser jusqu'en 2030 avant de se dégrader pour avoisiner 15 milliards d'euros en 2035 et 30 milliards d'euros en 2045. Ces prévisions sont tirées du rapport sur l'état financier du système des retraites qui doit servir de base aux négociations qui s'ouvriront le 27 février pour tenter d'améliorer la réforme de 2023. Au-delà de ses conclusions préoccupantes, celui-ci souligne que le déficit serait aggravé si l'on revenait sur le report de l'âge légal de départ à 64 ans, et plus encore si l'on raccourcissait la durée d'assurance requise.

## Relations sociales

### Garantie salariale des titulaires de mandat : prise en compte des augmentations liées à une promotion Cass. soc., 22 janv. 2025, no 23-20.466 F-B

Dans un arrêt du 22 janvier, la Cour de cassation poursuit l'effort de clarification des modalités de mise en œuvre de la garantie d'évolution salariale des représentants du personnel et syndicaux. Elle précise ainsi qu'en l'absence de salarié relevant de la même catégorie professionnelle et à défaut d'accord collectif, l'employeur doit garantir au représentant une rémunération au moins égale aux augmentations générales et à la moyenne des augmentations individuelles perçues dans l'entreprise, y compris celles liées à une promotion entraînant un changement de catégorie professionnelle.

# SAVE THE DATE GALA PERSONNANCE

26

✨ Préparez vos plus beaux masques et vos tenues les plus élégantes... Le Gala Personnance arrive à grands pas ! 🎭

Le **13 juin prochain**, dès 19h30, rendez-vous au **Caveau de Savigny-lès-Beaune** pour vivre une soirée inoubliable, placée sous le signe du mystère et du raffinement.

Imaginez des lumières tamisées, des éclats de rire sous des masques scintillants, des coupes qui tintent, et une ambiance chic et chaleureuse pour célébrer ensemble la fin de cette belle année. **Le thème « Éléance Masquée »** vous invite à jouer le jeu.

Ne manquez pas cet événement unique qui viendra clôturer l'année en beauté et marquer les esprits. Alors, prêts à lever le masque pour une soirée magique ? ✨

Le tarif est de :

- 45 euros pour les membres cotisants,
- 65 euros pour les membres non cotisants,
- 65 euros pour les accompagnateur·trice·s (limité à un·e par membre).

**Voici le lien hello asso pour réserver votre place :**

<https://www.helloasso.com/associations/personnance/evenements/gala-personnance-2025>



# JEU

Petit échauffement avec un sudoku très facile 😊

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

# JEU

Maintenant le sudoku très difficile 😜

La première personne qui nous renvoie le sudoku complété sera interviewée dans le prochain numéro par notre super équipe !

A vos crayons de papier !

8								
		3	6					
	7			9		2		
	5				7			
				4	5	7		
			1				3	
		1					6	8
		8	5				1	
	9					4		